

# DEMANDE D'EXAMENS DES SERVICES DE SOINS

## Table des matières

I. Objet .....	2
II. Domaine d'application.....	2
III. Définition(s) .....	2
IV. Responsabilités .....	2
V. Méthodologie .....	2
1. Etape 1 : la prescription médicale .....	2
2. Etape 2 : préparation du prélèvement .....	3
3. Etape 3 : réalisation du prélèvement .....	3
4. Etape 4 : identification des échantillons biologiques.....	3
5. Etape 5 : remplissage du bon de demande .....	4
6. Etape 6 : conservation et transport des échantillons biologiques et des bons de demande d'examens.....	4
Organisation de l'acheminement à MONTAUBAN .....	5
Organisation de l'acheminement à CAHORS .....	6
Organisation de l'acheminement à MOISSAC .....	6
Organisation de l'acheminement à GOURDON .....	6
7. Etape 7 : Dépôt des échantillons biologiques et des bons de demande d'examens au laboratoire .....	7
8. Etape 8 : Conformité des échantillons biologiques.....	8

- Les particularités liées à un laboratoire sont présentées dans un encadré rose

# DEMANDE D'EXAMENS DES SERVICES DE SOINS

## I. Objet

Ce mode opératoire décrit les règles à respecter pour remplir un bon de demande d'examen biologique, réaliser un prélèvement conforme et envoyer les échantillons prélevés au laboratoire

## II. Domaine d'application

Ce mode opératoire s'applique à tous les examens de biologie médicale pris en charge par les laboratoires des Centres Hospitaliers de Cahors, Gourdon, Moissac, Montauban. Il ne concerne pas les examens de biologie médicale délocalisée.

Personnes et/ou services concernés :

- Les unités ou services de soins ;
- Les laboratoires de biologie médicale des 4 sites ;
- Les agents assurant le transport des échantillons.

## III. Définition(s)

Néant

## IV. Responsabilités

Les médecins sont responsables des prescriptions.

Le préleveur est responsable du remplissage du bon de demande et de la réalisation du prélèvement.

Les coursiers ou les agents des services de soins assurent le transport des échantillons biologiques.

Le laboratoire met à disposition des préleveurs un guide de prélèvement électronique à jour et vérifie la conformité des échantillons biologiques à leur réception.

## v. Méthodologie

### 1. Etape 1 : la prescription médicale

L'examen biologique doit être prescrit explicitement dans le dossier patient (papier ou électronique).

**L'identité du prescripteur** et sa qualité doivent être **clairement identifiés**.

**L'identité du malade** (nom, prénom, sexe, date de naissance) doit être mentionnée.

**"Les prescriptions médicales sont datées avec indication de l'heure et signées ; le nom du médecin signataire est mentionné en caractères lisibles."**

**Article R. 1112-3 du CSP**

La liste des examens pouvant être demandés en période de garde est disponible dans le guide de prélèvement.

# DEMANDE D'EXAMENS DES SERVICES DE SOINS

Le prescripteur peut demander d'ajouter un examen à une prescription initiale. Le laboratoire pourra accepter cette demande si l'échantillon prélevé est conforme et les délais de conservation respectés. Cette opération sera tracée dans le dossier biologique du patient.

## **2. Etape 2 : préparation du prélèvement**

Le bon de demande d'examens permet de renseigner le laboratoire sur l'identité du patient ainsi que celle du prescripteur. Il lui permet également de connaître la nature des examens prescrits, les renseignements cliniques et thérapeutiques relatifs au patient ainsi que les conditions de prélèvement.

**Le nom du preleveur ainsi que la date et l'heure effective du prélèvement doivent être remplis après le prélèvement (étape 5).**

Remarque : pour les structures externes à l'hôpital n'utilisant pas de bon de demande hospitalier, celui-ci est remplacé par une prescription médicale sur laquelle figurent toutes les informations obligatoires précitées.

**Le choix des tubes se fait en fonction des examens demandés : pour chaque examen, le type de tube à utiliser est indiqué dans le manuel de prélèvement.**

## **3. Etape 3 : réalisation du prélèvement**

Cf. protocoles d'actes de prélèvement :

- Prélèvements sanguins
- Prélèvements microbiologiques

## **4. Etape 4 : identification des échantillons biologiques**

**"L'étiquetage des récipients contenant l'échantillon biologique doit être fait au moment du prélèvement par la personne ayant réalisé celui-ci"**

Arrêté du 26 novembre 1999 relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale

Les échantillons biologiques doivent mentionner :

- L'identité (nom, prénom, nom de jeune fille)
- La date de naissance
- Le sexe

} **Déclinées si possible par le patient lui-même au moment du prélèvement**

Ces éléments sont fournis par les étiquettes code barre délivrées par les admissions, qui doivent être collées sur les récipients contenant les échantillons biologiques : tubes, flacons, écouvillons... **en laissant le niveau de remplissage visible.**

**En cas d'absence d'identité sur le prélèvement, l'examen sera refusé** sauf dérogation applicable aux prélèvements précieux (liquide céphalo-rachidien, liquides de ponction, sang de cordon, myélogramme, biopsie). Dans ce cas, l'examen ne pourra être réalisé que si le preleveur prend la responsabilité de l'identité et vient identifier et signer le formulaire adéquat au laboratoire.

# DEMANDE D'EXAMENS DES SERVICES DE SOINS

Pour les prélèvements autres que précieux ou irremplaçables mais dont la **prise en charge est demandée par le préleveur** malgré la non-conformité, le technicien en charge de la non-conformité d'identité **demande au préleveur de contacter le biologiste** pour lui justifier la demande de dérogation (de jour comme en période d'astreinte).

La dérogation n'est enregistrée qu'après **avoir obtenu l'accord du biologiste.**

## Cas particulier :

Les échantillons identifiés mais sur lesquels il est constaté *a posteriori* une erreur sur l'identité du patient seront éliminés.

Les résultats les concernant :

- Ne seront pas communiqués à l'unité de soins,
- S'ils l'ont déjà été, ils seront supprimés dans le dossier patient du laboratoire.

## **5. Etape 5 : remplissage du bon de demande**

Le préleveur renseignera sur le bon de demande son nom en toutes lettres ainsi que la date et l'heure effective du prélèvement.

Chaque échantillon devra être accompagné d'un bon de demande d'examens correctement rempli et identifié.

### Montauban, Moissac uniquement

La conduite à tenir afin de remplir un bon de demande est décrite dans le document « Modalités de remplissage d'un bon de demande d'examens ». Les éléments indispensables, les renseignements cliniques et thérapeutiques pertinents pour une bonne interprétation des résultats doivent être précisés.

Consulter les fiches examens du guide de prélèvements en ligne pour imprimer et remplir les documents à joindre obligatoirement (attestations, consentements ...)

## **6. Etape 6 : conservation et transport des échantillons biologiques et des bons de demande d'examens**

Se référer au guide de prélèvement pour connaître les modalités particulières de conservation et d'acheminement de certains échantillons biologiques.

**L'emballage doit être fait immédiatement après le prélèvement dans l'unité par la personne ayant effectué le geste** (arrêté du 26 novembre 1999 relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale)

- 1) Vérifier la concordance entre l'étiquette de l'échantillon et le bon de demande d'examen.
- 2) **Pour les services qui utilisent des poches**, insérer l'échantillon dans la partie prévue à cet effet (partie fermée de la poche), sceller la poche

# DEMANDE D'EXAMENS DES SERVICES DE SOINS

## Pour Cahors et Gourdon uniquement

Un code de couleur de poche est défini en fonction du degré d'urgence des examens et des sites de provenance. Se référer au tableau à l'étape 7

- 3) Insérer dans la deuxième partie (poche kangourou non fermée) le ou les bons de demande d'examen pliés légèrement en deux et face imprimée non visible (**ne pas insister sur la pliure qui risque de gêner la lecture du bon par le scanner du laboratoire**) ou la prescription médicale pour les structures n'utilisant pas les bons de demande hospitaliers.
- 4) **Pour les services qui utilisent le pneumatique**, se reporter aux modes opératoires en vigueur dans chaque établissement
- 5) **Pour les services qui n'utilisent pas le pneumatique**, déposer l'échantillon dans son emballage à l'endroit prévu à cet effet (salle de soins / box/points de collecte définis) afin qu'il soit acheminé au laboratoire d'analyses médicales ou d'anatomopathologie dans les plus brefs délais.

**UTILISER UNE POCHE PAR PATIENT**

- 6) **Pour les services qui utilisent des boîtes de transport**, introduire les tubes prélevés dans les orifices du portoir absorbant, visser le couvercle transparent, insérer les documents joints à l'extérieur du compartiment des tubes puis fermer la boîte.

**UTILISER UNE BOITE PAR PATIENT**

L'organisation de l'acheminement est variable en fonction des sites et des unités de soins

## Organisation de l'acheminement à MONTAUBAN

- **Pour les urgences, l'UHCD, la réanimation, les soins intensifs de cardiologie et de neurologie**, le pneumatique permet d'acheminer directement les échantillons biologiques et les bons de demande d'examens vers le secteur réception du laboratoire.  
La conduite à tenir pour l'utilisation du pneumatique est précisée dans le mode opératoire du CH Montauban **MO-OPC-39 (Kentika)**.
- **Pour les autres unités de soins du CH Montauban** : un coursier ou un agent de l'unité assure, aux fréquences définies par l'unité, l'acheminement des échantillons biologiques et des bons de demande d'examens vers le service de biologie médicale.

# DEMANDE D'EXAMENS DES SERVICES DE SOINS

## Organisation de l'acheminement à CAHORS

- **Pour l'UGA et L'HAD**, un coursier ou un agent de l'unité assure, aux fréquences définies, l'acheminement des prélèvements et des bons de demande d'examens vers le laboratoire.
- **Pour l'unité de soin du Payrat** un agent hospitalier transporte les échantillons biologiques jusqu'au laboratoire
- **Pour les autres unités de soins** le pneumatique permet d'acheminer directement les échantillons biologiques et les bons de demande d'examens vers le secteur réception du laboratoire. La conduite à tenir pour l'utilisation du pneumatique est précisée dans le mode opératoire du CH Cahors **BIO IDT 03 (Ennov)**

## Organisation de l'acheminement à MOISSAC

- **Pour les Urgences et l'UHCD**, le pneumatique permet d'acheminer directement les échantillons biologiques et les bons de demande d'examens vers le secteur réception du laboratoire.
- **Pour les autres unités de soins**, un coursier ou un agent de l'unité assure, aux fréquences définies par l'unité, l'acheminement des échantillons biologiques et des bons de demande d'examens vers le service de biologie médicale.

## Organisation de l'acheminement à GOURDON

- **Le tri des prélèvements** : l'infirmière du service de soins trie les échantillons biologiques demandés en fonction de la nature des analyses et du degré de l'urgence définie par le médecin prescripteur. Les prélèvements sont acheminés dans la mallette de transport par un agent de l'unité et sont déposés à **la réception du laboratoire sauf le week-end ou le tri est réalisé uniquement sur la bactério (voir tableau étape 7)**
- **Les prélèvements non réalisables** sur le site de Gourdon sont déposés dans la mallette située devant le laboratoire pour transport sur le site de Cahors sauf pour les prélèvements sanguins le week-end.
- Les prélèvements immuno-hématologie sont déposés dans la mallette de l'EFS pour Cahors La conduite à tenir pour l'acheminement des prélèvements au CH de Gourdon est précisée dans le protocole : **PROT-030 (Ennov)**

Les échantillons biologiques acheminés par coursiers à l'intérieur de l'établissement doivent être transportés dans des contenants fermés : boîtes, glacières et/ou sacoches prévues à cet effet.

**Rappel : ne pas acheminer les liquides précieux par le pneumatique** (Exemple : LCR, liquide pleural, liquide articulaire ...)

# DEMANDE D'EXAMENS DES SERVICES DE SOINS

## Délai d'acheminement :

De façon générale, il est recommandé d'acheminer les échantillons biologiques dans un délai maximal de 2 heures au laboratoire.

Ce délai peut être inférieur et est précisé dans le manuel de prélèvements quand il doit être strictement respecté.

Lorsque le prélèvement arrive au laboratoire (par le pneumatique ou le coursier), la date et l'heure de réception sont tracées dans l'informatique du laboratoire.

## Température d'acheminement :

Les échantillons biologiques sont acheminés à température ambiante sauf cas particuliers mentionnés dans le guide de prélèvements.

## **7. Etape 7 : Dépôt des échantillons biologiques et des bons de demande d'examens au laboratoire**

### **MONTAUBAN et MOISSAC :**

Les échantillons biologiques sont déposés dans des bacs identifiés au niveau du secteur réception du laboratoire. Pour le CH de Montauban, ces bacs sont numérotés pour permettre un dépôt des échantillons biologiques au fur et à mesure de leur arrivée.

Un **bac spécifique rouge** a été mis en place pour recevoir les demandes d'examens à caractère "urgent" (Cf. « Conduite à tenir lors d'une prescription urgente d'examens »).

### **CAHORS et GOURDON :**

Les échantillons biologiques sont déposés dans un bac identifié au niveau du secteur réception du laboratoire. Des couleurs de poche sont utilisées pour déterminer le niveau ou le caractère urgent de l'examen.

SITES	CAHORS				GOURDON		
Couleurs des poches	Bleu	Rouge	Transparent	Vert	Vert	Rouge	Transparent
Services ou prélèvements concernés	Unité des <b>urgences Cahors</b> + Service en provenance du <b>SSR La « Roseraie » de Montfaucon</b>	Urgence vitale « <b>tous services</b> »	Prélèvement de <b>routine</b>	Prélèvement en <b>provenance de Gourdon</b>	Prélèvement à envoyer à Cahors  <b>Semaine :</b> sang + bactério  <b>Week-end :</b> Uniquement bactério	Urgence vitale « <b>tous services</b> »	Prélèvement de <b>routine</b>

# DEMANDE D'EXAMENS DES SERVICES DE SOINS

## 8. Etape 8 : Conformité des échantillons biologiques

En raison des risques pour le patient ou pour le personnel, les demandes d'examens de biologie présentant une ou des non-conformités majeures ne seront pas acceptées par le secteur réception du laboratoire de biologie médicale.

Le tableau ci-dessous décrit les mesures prises vis-à-vis de critères d'acceptation non conformes. Ces mesures font l'objet d'un enregistrement sur le dossier biologique du patient.

Critères non conformes	Actions réalisées, mesures prises si les critères sont non conformes
<b>Non-conformité D'IDENTITE</b>	
ECHANTILLON(S) NON IDENTIFIE(S)	<b>REFUS</b> sauf <sup>[1]</sup>
IDENTITE DISCORDANTE Echantillon(s) / prescription(s)	<b>REFUS</b> sauf <sup>[1]</sup>
IDENTITE ABSENTE SUR PRESCRIPTION mais échantillon(s) identifiés	ACCEPTATION/REGULARISATION
ERREUR IDENTITE signalé par le service	<b>REFUS</b> sauf <sup>[1]</sup>
<b>Non-conformité de PRESCRIPTION</b>	
Absence DATE ET HEURE DE PRELEVEMENT	ACCEPTATION/REGULARISATION
Réception du PRELEVEMENT avant l'heure indiquée du PRELEVEMENT	ACCEPTATION/REGULARISATION
PRELEVEUR ABSENT ou ILLISIBLE	ACCEPTATION
ABSENCE DE PRESCRIPTEUR	ACCEPTATION/REGULARISATION
ERREUR N° VISITE	ACCEPTATION/REGULARISATION
ABSENCE DE RENSEIGNEMENT CLINIQUE OU THERAPEUTIQUE	ACCEPTATION
<b>Non-conformité de PRELEVEMENT</b>	
ABSENCE DE PRELEVEMENT	<b>REFUS</b>
VOLUME INSUFFISANT	<b>REFUS</b>
PRELEVEMENT COAGULE	<b>REFUS</b>
CONTENANT NON CONFORME	<b>REFUS</b>
ECHANTILLON CASSE/ACCIDENTE/SOUILLE	<b>REFUS</b>
ORIGINE NON SPECIFIE	ACCEPTATION/REGULARISATION
<b>Non-Conformité D'ACHEMINEMENT</b>	
CONDITIONS NON RESPECTES (Températures)	<b>REFUS</b>
DELAIS	<b>REFUS</b> Ou COMMENTAIRES ADAPTES

<sup>[1]</sup> dérogation pour prélèvement précieux (liste disponible sur demande au laboratoire)